

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Micro-ordinateur général (903.34)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Collège d'électronique de Québec

Mai 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Micro-ordinateur général* (903.34) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège d'électronique de Québec s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège d'électronique de Québec, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 19 mai 1998. Un comité de spécialistes l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement le 15 juin 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, la majorité des professeurs³, une quarantaine d'élèves et quelques diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège d'électronique de Québec et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie au moment de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études—Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.

2. Le comité visiteur était composé de : MM. Robert Costa, enseignant à l'Institut Demers; Jacques Lemire, consultant en éducation; Luc Poulin, informaticien agréé du Groupe GLS inc. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, dirigeait le comité; M^{me} Joce-Lyne Biron agissait comme secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège d'électronique de Québec a été fondé en 1987; depuis, il donne une formation en *Électronique*. Il a été autorisé à donner le programme *Micro-ordinateur général* (903.34) qu'il a effectivement commencé à offrir à l'automne 1988; il est aussi autorisé à donner le programme *Micro-processeur* (901.47), mais il ne l'a dispensé qu'à quelques cohortes.

Le Collège est un établissement privé non subventionné à propriétaire unique.

Le programme

Le programme *Micro-ordinateur général* est donné depuis dix ans à deux cohortes par année (février et octobre), soit une centaine d'élèves. Le Collège vise à former des techniciens spécialisés dans la modification, l'installation, la conception et la réparation des ordinateurs et microprocesseurs.

Le programme totalise seize cours (34 - unités) répartis sur quatre trimestres, soit une durée de 48 semaines d'enseignement. Il fait appel à quatre disciplines : *Mathématiques*, *Électronique*, *Technologie des systèmes* et *Informatique*.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La directrice générale de l'établissement a effectué des consultations auprès de la direction pédagogique, du personnel administratif ainsi que du personnel de soutien afin de recueillir les données utiles à la rédaction du rapport. Le Collège affirme avoir procédé à des consultations auprès des enseignants tout au long du processus. Même si ces derniers n'ont pas discuté d'un projet de rapport, ils se sont dits cependant généralement d'accord avec le contenu du rapport d'autoévaluation. La direction pédagogique a effectué les consultations auprès des élèves au moyen de questionnaires écrits ou encore à l'occasion de rencontres individuelles ou de groupe; quant aux diplômés, ils ont été interrogés uniquement sur les questions relatives à l'emploi. Le Collège n'a pas fait d'enquêtes spécifiques auprès des employeurs de ses diplômés ou de ceux qui ont déjà accueilli des stagiaires; il affirme cependant être en contact continu avec eux et le rapport d'autoévaluation contient quelques lettres d'employeurs satisfaits.

La Commission estime que le Collège n'a pas saisi l'occasion que lui procurait le processus d'autoévaluation pour examiner son programme en profondeur et revoir ses orientations. Le rapport porte surtout la marque de la Direction. Dans le futur, le Collège devrait se doter d'un mécanisme plus rigoureux afin que l'autoévaluation soit profitable à tous les acteurs du programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Le Collège est autorisé à donner le programme *Micro-ordinateur général* décrit dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*; il n'y a retranché ni ajouté aucun cours, mais a cherché à adapter le contenu de certains cours pour tenir compte de l'évolution de la technologie. La Direction et les professeurs sont en effet d'avis que le programme, tel que décrit dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*, ne répond pas adéquatement aux besoins du marché du travail. Ils ont bien tenté de l'enrichir, mais sans vraiment procéder à l'analyse préalable qui aurait permis de le redessiner, de le positionner et d'en circonscrire le créneau; ils n'ont pas non plus procédé à une remise en cause de son format ni n'ont interrogé le bien-fondé de chacun des cours. Il en résulte un programme alourdi qui, dans sa forme actuelle, vise à former des techniciens généralistes, possédant des connaissances en électronique et en réseautique. Aux objectifs du programme *Micro-ordinateur général*, le rapport d'autoévaluation ajoute ceux de programmes connexes de plus grande envergure (*Microprocesseurs, systèmes ordonnés, Ordinateurs*). Il va sans dire que les objectifs ainsi visés sont très ambitieux pour un programme ne renfermant que 34 - unités même si le Collège a augmenté de 171 h la durée de la formation. La Commission doute que ces objectifs puissent être atteints par la majorité des diplômés.

La direction pédagogique entretient des rapports officiels avec le milieu des entreprises et deux professeurs ont des liens directs avec le marché du travail. Les informations recueillies de cette façon ne paraissent cependant pas suffisamment précises et partagées. Cela peut expliquer en partie que le Collège n'ait pas défini avec précision le profil du diplômé qu'il veut former et que les professeurs rencontrés divergent d'opinion quant aux types d'emplois (réseautique, électronique, gestion de logiciels) visés par le programme.

La Commission estime qu'un resserrement des liens avec le marché du travail permettrait au Collège de préciser l'orientation et les objectifs de son programme. Il pourrait alors, si nécessaire, demander l'autorisation de procéder aux ajustements requis pour bien répondre aux besoins du marché du travail. À cette fin, le Collège aurait intérêt à demander l'avis de ses diplômés sur la pertinence de la formation reçue au moyen d'une relance annuelle et à envisager la création d'un comité de programme auquel seraient associés entreprises et diplômés. Pour tous ces motifs,

la Commission recommande au Collège de resserrer ses liens avec les diplômés et les entreprises et d'établir clairement les objectifs du programme qu'il désire donner.

Selon les données fournies par le Collège, pour les quatre cohortes ayant suivi le cours de l'hiver 1995 à la fin de l'automne 1997, les taux de placement sont de 74, 61, 56 et 73 p. 100. Il faut noter que l'établissement ne s'est pas doté d'un mécanisme rigoureux pour faire le suivi de ses diplômés et sortants; aucune précision n'est donnée quant aux fonctions exercées, salaires et statut des emplois.

La cohérence

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à l'atteinte des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Les difficultés du Collège à établir clairement l'orientation à donner au programme se répercutent sur la cohérence du programme. La visite a permis de constater que malgré leur petit nombre et la proximité de leurs lieux de travail, les enseignants ne travaillent pas vraiment en équipe; ils ne partagent pas une vision commune du programme. En effet, les propos entendus ne permettent pas d'affirmer qu'ils perçoivent le fil conducteur qui pourrait se dégager du programme. Quelques professeurs ont une vision strictement disciplinaire de leur enseignement; certains d'entre eux ignorent la contribution des cours de leurs collègues à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Pour favoriser l'enrichissement du contenu des cours et adapter le programme à la réalité du marché du travail, le Collège a ajouté 171 heures d'enseignement aux 1200 heures prévues en les répartissant sur neuf cours. En l'absence d'analyse approfondie du programme, il est difficile d'établir si ces ajouts sont suffisants. Chose certaine, les deux derniers cours sont très chargés. Ils rassemblent de nouvelles connaissances qui auraient eu avantage à être intégrées plus tôt et progressivement dans le programme.

Devant ce constat,

la Commission recommande au Collège de prendre les moyens nécessaires pour développer une vision commune du programme, se donner un profil du diplômé, établir la contribution de chaque cours à l'atteinte des objectifs généraux du programme et structurer le programme en conséquence.

Le Collège a réparti les cours sur quatre trimestres; l'enseignement est de type intensif : en effet, les élèves ne suivent jamais plus de deux cours en même temps afin de mieux se concentrer sur

la matière. Il a apporté deux modifications à la séquence d'abord retenue afin d'introduire plus rapidement les notions d'apprentissage reliées à la technologie de l'ordinateur, vu l'importance pour les élèves de maîtriser l'ordinateur pour l'exécution des tâches de leur métier.

Les professeurs recommandent aux élèves de faire les travaux et exercices requis pour l'assimilation de la matière, mais ils n'ont pas fait une évaluation du travail personnel effectivement accompli. Au moment de la visite, le Collège venait de mettre en œuvre une des actions envisagées dans son rapport, soit : indiquer, dans les plans de cours, les heures de travail personnel requises. Il estime cependant que les élèves ne mettent pas le temps nécessaire à la réussite de leurs études; il a donc prolongé d'une heure par jour la présence des élèves au Collège pour les inciter à faire des travaux pratiques et des exercices. Afin que le travail personnel exigé corresponde à la pondération prévue, la Commission invite le Collège à mesurer plus finement la charge de travail personnel requise pour chacun des cours et à s'assurer de son accomplissement.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Pour la présentation de la matière, les professeurs font des exposés de type magistral et utilisent le vidéo, l'acétate électronique, l'ordinateur en mode interactif; pour l'enseignement pratique, les élèves travaillent par équipe de deux par appareil au laboratoire, du moins pour les premiers cours. L'équipe remet un seul rapport de laboratoire, mais chaque élève fait sa propre manipulation et ses montages à l'intérieur du laboratoire. Les laboratoires sont supervisés par un chargé de cours et par le professeur qui s'assurent que tous les élèves accomplissent les différents éléments de la tâche.

Les élèves ont peu de contact avec le milieu du travail; en effet, le Collège ne fait pas appel à des conférenciers venant des entreprises et n'organise que très exceptionnellement des visites d'entreprises; enfin, bien que le stage de fin d'études soit recommandé, il n'est pas obligatoire pour l'obtention du diplôme. Pourtant, ce sont là des éléments susceptibles de soutenir la motivation des élèves et leur persévérance dans le programme. La Commission invite donc le Collège à mettre les élèves en contact avec les représentants du milieu du travail, y compris avec ses propres diplômés, et, par exemple, à inviter des conférenciers pour faire connaître diverses facettes du marché du travail.

Le Collège a instauré un mode de classement des élèves en vue de former des groupes homogènes de 24 élèves. Les élèves sont ainsi répartis selon leurs antécédents scolaires, leur classe d'âge et le résultat obtenu à une épreuve d'évaluation des Mathématiques. Le professeur adapte donc son enseignement aux besoins particuliers de la classe en vue de faciliter la progression des élèves. La visite a permis de constater que le mode de classement est adapté à la réalité de l'effectif scolaire composé majoritairement de personnes n'ayant pas eu de contact avec le milieu scolaire depuis plusieurs années.

Le Collège a inscrit, à l'horaire du vendredi matin, des heures de récupération portant sur la matière vue pendant la semaine. L'élève qui a accumulé un retard important peut prendre entente avec un membre du conseil pédagogique pour bénéficier d'autres mesures de soutien.

Les professeurs sont tenus d'être présents de 8 h 15 à 17 h auprès du groupe d'élèves qui leur est assigné. En cas de difficultés, les élèves peuvent aussi s'adresser au directeur ou au conseiller pédagogique pour obtenir de l'aide.

La Commission estime que les services de soutien aux élèves et l'encadrement des professeurs constituent les points forts du programme.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Le Collège compte six professeurs à temps complet, deux professeurs à temps partiel et un chargé de cours. À l'exception de la professeure de Mathématiques, les professeurs peuvent

donner plus de la moitié des cours; le directeur pédagogique, dont le poste comprend une proportion de prestation de cours, a déjà donné tous les cours du programme. Le Collège utilise des critères d'embauche minimaux dans le recrutement de ses professeurs. Il n'exige pas de formation ou d'expérience préalable en enseignement et ne requiert pas une formation disciplinaire poussée. Deux professeurs possèdent un baccalauréat dont la professeure de *Mathématiques*; trois ont obtenu le diplôme d'études collégiales et les autres, un certificat ou une attestation d'études collégiales; aucun professeur ne s'est donné une formation en pédagogie. Selon les élèves rencontrés, le contenu des cours et les exigences quant au travail personnel diffèrent selon le professeur. Étant donné qu'un même professeur peut être appelé à suivre un groupe d'élèves pendant une bonne partie du programme, la formation reçue et les apprentissages faits ne sont pas nécessairement équivalents d'un groupe à l'autre.

L'évaluation a permis de constater que les ressources professorales doivent être renforcées pour assurer la qualité de la formation et le développement du programme. Les professeurs auraient notamment besoin de se familiariser avec le concept de vision programme, la rédaction de plans de cours, l'évaluation des apprentissages, l'approche par objectifs et standards. Plus généralement encore, le Collège se doit de disposer d'un noyau de professeurs disposant des compétences requises pour traduire en activités d'apprentissage les nouveaux besoins qu'il aura perçus par suite de l'évolution du marché du travail et pour réviser en conséquence son programme. Pour tous ces motifs,

la Commission recommande au Collège de revoir ses critères d'embauche et d'assurer l'encadrement, le perfectionnement pédagogique et disciplinaire des professeurs.

En ce qui a trait aux ressources matérielles et techniques, le Collège dispose d'un parc informatique fonctionnel, mais qui pourrait être augmenté. Étant donné le développement rapide des systèmes informatiques, les achats sont faits au fur et à mesure des besoins exprimés par le personnel enseignant à la directrice générale. Les professeurs sont généralement satisfaits du traitement de leur demande d'équipement par la Direction. Le Collège ne dispose pas d'une véritable salle de documentation. Des rayons de bibliothèque ont été aménagés dans la salle des professeurs. La Commission a constaté qu'elle contenait peu de volumes et périodiques et que son emplacement n'en favorisait pas la fréquentation par les élèves. Devant ce constat, la Commission **suggère** au Collège d'assurer le développement de la bibliothèque et le renouvellement des périodiques, d'en faire la promotion auprès des élèves et de sensibiliser ces derniers à la mise à jour continue de leurs connaissances.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Le Collège fait la promotion de son programme dans les médias d'information locaux. Les personnes intéressées se présentent au Collège pour obtenir la documentation et rencontrer la Direction. La personne qui décide de s'inscrire au programme prend un second rendez-vous au cours duquel son admissibilité sera évaluée; de plus, elle passe un test d'évaluation en *Mathématiques*. Les élèves qui n'ont pas réussi le cours de *Mathématiques* 522 ou l'équivalent sont tenus de s'inscrire au cours de mise à niveau donné par le Collège et de le réussir; les autres élèves sont invités à le suivre afin de rafraîchir leurs connaissances. Il en est de même pour les élèves qui n'ont pas réussi le cours de *Physique* 422 ou l'équivalent. Les élèves peuvent demander une reconnaissance d'acquis; peu s'en prévalent.

Le Collège a présenté un tableau des taux de réussite par cours pour les trois groupes d'élèves qui ont débuté dans le programme en février 1997. Pour deux d'entre eux, les taux de réussite de plusieurs cours sont faibles. Ainsi en est-il des cours *Modèles de circuits II* (52,4 et 50 p. 100 de réussite), *Systèmes analogiques* (52,6 et 62,5 sur 100) et *Logique III* (68,4 et 62,5 sur 100); pourtant, ces cours ne sont pas donnés au début du programme et vraisemblablement les élèves les plus faibles ont déjà abandonné. Enfin, il est étonnant de constater que le dernier cours du programme *Unités de contrôle et interfaces* est échoué par bon nombre d'élèves (52,9 et 66,7 p. 100 de réussite). La visite a permis de constater qu'il renfermait de nouvelles connaissances et habiletés à acquérir outre le fait qu'il s'agit d'un cours d'intégration; il est visiblement surchargé. Le Collège explique la faiblesse des taux de réussite par l'application rigoureuse de sa *PIEA* qui exige que, pour les cours qui visent l'atteinte des objectifs principaux du programme, l'élève obtienne 60 sur 100 à l'épreuve finale. Cependant, les élèves peuvent se prévaloir d'un droit de reprise; malgré cela, les taux d'échecs demeurent élevés.

Quant à la persévérance et au taux de diplomation qui pourraient être améliorés, le Collège les explique par divers motifs, par exemple le caractère intensif de la formation, les échecs répétés, les difficultés financières des élèves et le manque de motivation qui en découle. Le Collège devrait s'efforcer de mieux comprendre les causes d'abandon et, au besoin, se doter d'un mécanisme de sélection plus rigoureux afin de mieux examiner la motivation réelle des élèves à l'entrée, de s'assurer qu'ils ont les aptitudes et les capacités pour réussir dans le programme ainsi qu'une connaissance minimale des objectifs du programme.

Devant ce constat,

la Commission recommande au Collège d'améliorer son processus de sélection des élèves, de mieux cerner les causes d'abandons et d'échecs et d'apporter les correctifs appropriés.

Le directeur pédagogique rédige les plans de cours après avoir consulté les professeurs et il supervise les épreuves d'examen. Toutefois, on note un manque de communication entre les enseignants en ce qui concerne le vocabulaire utilisé dans la rédaction des examens. Les professeurs rencontrés se sont engagés à uniformiser leur vocabulaire et à rédiger un lexique des termes les plus courants.

La Commission a examiné deux plans de cours, soit ceux des cours *Modèles de circuits I* et *Unités de contrôle et interfaces*. Pour ces deux cours, les objectifs et les contenus sont adéquats; la note de passage témoigne de l'atteinte des objectifs. De façon générale, la planification de ces cours pourrait être améliorée, notamment en présentant une répartition de la matière et en définissant des objectifs spécifiques en lien avec les éléments de contenu; étant donné l'abondance de la matière, cela permettrait à l'élève de connaître l'importance relative des divers éléments de contenu. Le nombre et la forme des évaluations ainsi que la pondération sont précisés. Les questions d'examen, les énoncés des travaux et les objectifs de laboratoire sont clairs; toutefois, pour le cours *Modèles de circuits I*, la majorité des instruments d'évaluation ne comportent aucune notation.

Le programme ne prévoit pas de stage obligatoire même si le Collège recommande aux élèves d'en faire un. Le Collège aurait intérêt à mettre en place un stage qui pourrait se faire à la fin du programme; le stage permettrait aux élèves de côtoyer le milieu du travail et les rassurerait quant à leur préparation au marché du travail. La Commission **suggère** donc au Collège d'instaurer un stage de fin d'études et d'y accorder les ressources nécessaires à son encadrement.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

La structure administrative est simple et souple. Le personnel d'encadrement pédagogique exerce aussi des tâches d'enseignement. Les contacts entre les enseignants ou les élèves et la direction pédagogique sont rapides et, le plus souvent, officieux. Toutefois, si la communication entre les différents acteurs du programme est facilitée par l'effectif restreint du programme, elle ne permet pas pour autant aux professeurs d'orienter le programme, de réfléchir sur la gestion du programme en vue d'améliorer la qualité de ce dernier. La Commission estime que le Collège aurait intérêt à faire participer davantage les professeurs à la gestion du programme; elle **suggère** donc au Collège de revoir sa gestion pédagogique.

Les moyens retenus par le Collège pour informer les élèves, dès leur admission, du contenu et des exigences du programme sont corrects; les élèves rencontrés disent avoir été bien renseignés sur tous les aspects du programme, y compris sur le plan financier.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le programme *Micro-ordinateur général* (903.34) conduisant à l'AEC au Collège d'électronique de Québec est problématique.

Plusieurs aspects de la mise en œuvre devront être revus. Le Collège doit corriger les lacunes qui entravent la qualité de l'enseignement donné et l'assimilation des apprentissages des élèves. Ainsi, les faiblesses observées dans la pertinence du programme ont des répercussions sur la cohérence; de plus, une nouvelle orientation doit être imprimée à l'embauche et au développement des ressources humaines pour assurer un enseignement de qualité.

La Commission a donc formulé quatre recommandations visant les objectifs du programme et l'établissement de liens avec les diplômés et les entreprises, le développement d'une vision commune du programme et la définition du profil du diplômé, l'encadrement et le perfectionnement des professeurs ainsi que les critères d'embauche, la sélection des élèves, la persévérance scolaire et la diplomation.

Outre ces recommandations, la Commission a fait des suggestions relatives au développement de la bibliothèque, à l'instauration d'un stage de fin d'études et à la gestion pédagogique.

Malgré ces lacunes, le Collège a fait des efforts pour ajuster le programme aux besoins du marché du travail; il faut souligner la disponibilité de la direction pédagogique et des enseignants ainsi que l'encadrement et le soutien accordés aux élèves.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire que la Commission lui avait adressé, le Collège lui a fait part des améliorations qu'il avait apportées depuis la visite.

Parmi celles-ci, le Collège tient à souligner les suivantes :

- Il a ajouté 24 ordinateurs à son parc informatique afin que chaque élève possède son propre poste de travail pour la partie théorique de la formation; de plus, il a fait l'acquisition de nouveaux périphériques et de technologies adaptées aux nouveaux appareils (Pentium II).
- Il a mis en place un mécanisme pour effectuer une relance auprès des élèves sortants et des diplômés.
- Il a recruté un consultant externe pour donner de la formation en pédagogie à tout le personnel rattaché à l'enseignement (professeurs, chargés de cours, conseiller pédagogique et directeur pédagogique).
- Enfin, les instruments d'évaluation ont été revus afin d'apporter les correctifs appropriés.

Outre ces mesures, le Collège a porté à la connaissance de la Commission quelques actions qu'il envisage de mettre en œuvre. Plus particulièrement, le Collège entend :

- maintenir la formation continue en pédagogie qu'il a commencé à offrir à son personnel;
- élaborer un nouveau programme;
- inviter des employeurs à s'adresser aux élèves dans le cadre d'une formation sur la préparation à l'emploi.

Enfin, le Collège s'engage à se conformer aux recommandations de la Commission.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en œuvre du programme *Micro-ordinateur général* au Collège d'électronique de Québec. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président